Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 035-213500010-20260209-2026122-DE

MAIRIE D'ACIGNÉ (Ille-et-Vilaine)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le neuf février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Acigné s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier DEHAESE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis de manière dématérialisée aux conseillers municipaux le trois février deux mille vingt-six. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le trois février deux mille vingt-six.

Etaient présents : M. Olivier DEHAESE, Maire, Mme Catherine ROUX, M. Jacques VANMAERCKE, M. Ronan LEFORT, Mme Laure STALDER, M. Yves-Alain GUIVARCH, Mme Anne-Hélène TUAL, adjoints, M. Rémy CHEVRETTE, M. Jean-Jacques MARTINEZ, M. Loïc CROIZIER, M. Jean-Yves DE BUCK, Mme Marie-Noëlle FAULON, M. Ulf SCHMIDT, Mme Marie BABEL, M. Christophe COUTURIER, Mme Alice ROUDAUT, M. Philippe ROGALSKI, conseillers municipaux.

Absents représentés : Mme Laure JUDÉAUX (pouvoir à M. Olivier DEHAESE), adjointe, Mme Fatimata PICHODO LY (pouvoir à M. Jean-Jacques MARTINEZ), Mme Emilie JARDÉ (pouvoir à Mme Anne-Hélène TUAL), M. Philippe RUÉ (pouvoir à Mme Alice ROUDAUT), conseillers municipaux.

Absents : Mme Annick LEBLOND, Mme Aurélie LAUTÉ, Mme Marylène BIDAN, Mme Gwénaëlle LE CAN, M. Vincent CONSIGLI, Mme Cécile GRIOLET, conseillers municipaux.

M. Jacques VANMAERCKE a été nommé secrétaire.

A ce jour, 27 conseillers sont en exercice.

N°2026.1. 22 - BATIMENTS COMMUNAUX – Médiathèque- Rénovation thermique et fonctionnelle - Dotation générale de décentralisation (DGD), concours particulier pour les bibliothèques municipales, intercommunales et départementales - Mobilier - Demande de subvention

Monsieur Lefort, adjoint, présente et commente le rapport suivant :

« Dans le cadre des travaux de rénovation thermique et fonctionnelle de la médiathèque, il convient d'acquérir du mobilier adapté pour la présentation des collections et l'organisation des différents espaces.

Pour rappel, les principes du programme de l'opération, dont l'avant-projet définitif a été validé par délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2024, reposent sur une réflexion préalable portée lors de la rédaction du projet culturel, scientifique, éducatif et social (PCSES) adopté en conseil municipal du 27 février 2023.

Le futur aménagement de la médiathèque a pour objectif d'améliorer les fonctions existantes mais aussi de créer de nouveaux espaces afin de répondre :

- Aux besoins des habitants en matière d'accès à la culture, à l'information, aux loisirs et au numérique. La médiathèque n'est plus simplement un lieu où l'on vient chercher des livres. La qualité des collections demeure primordiale, mais on y vient désormais aussi pour autre chose : des moments de partage, d'échanges, de travail collectif, de détente.
- Au besoin d'espaces isolés du public pour les agents : salle d'équipement (atelier), poste de travail personnel, salle de pause.

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 035-213500010-20260209-2026122-DE

Fonctionnellement cela se traduit par un aménagement des espaces qui prévoit :

- Au RDC : l'accueil du public, le bureau de la responsable, le fonds documentaire pour adulte ainsi que l'artothèque. Une salle pour les groupes de travail ou de réunion ainsi qu'un espace informel et de convivialité.
- A l'étage les fonds documentaires jeunesse, dont une partie peut facilement se convertir en espace d'animation ou d'accueil de groupe. On y trouve également l'atelier pour les travaux d'équipements, la salle de pause pour le personnel ainsi que des toilettes.
- La salle Annie Brown reste une salle polyvalente notamment pour les réunions et les expositions organisées par la médiathèque.

La place et le choix du mobilier revêt un enjeu fort en permettant de caractériser les espaces de consultation, du coin enfant au coin adulte en passant par le coin adolescent et créer des univers « cosy », « comme à la maison ».
L'ensemble du mobilier (excepté les meubles artothèque et Facile à lire) est donc renouvelé et son agencement organisé de manière à intégrer des espaces de lecture et de consultation notamment multimédia. S'agissant du mobilier de présentation des collections, il répond aux exigences suivantes :

- mobilier moins haut,
- possibilité de présentation d'œuvres en façade,
- possibilité de stockage intégré au mobilier.

Le choix du mobilier présenté en annexe « Schéma d'implantation » de la présente délibération, est le fruit d'un travail collaboratif entre l'équipe de la médiathèque, l'architecte et l'entreprise Ouest Bureau attributaire du marché pour le lot mobilier.
Le mobilier proposé a été choisi de façon à offrir de la modernité, de la convivialité, de la modularité et du confort aux usagers. Il répond également aux exigences de sécurité et d'accessibilité.
Le schéma d'implantation veille à favoriser la bonne circulation du public, dont le public à mobilité réduite, du personnel et des documents. En complément une signalétique permettra une présentation cohérente et lisible des collections.

Le devis de référence est d'un montant de 141 076, 41€ hors taxe soit 169 291,69 € toutes taxes comprises.
La ville peut déposer auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Bretagne, une demande de subvention au titre de la dotation générale de décentralisation, concours particulier en faveur des bibliothèques de lecture publique « matériel et mobilier » selon le plan de financement suivant :

Dépenses		**Recettes**	
Mobilier	141 076, 41 € HT	Ville d'Acigné	112 861,13 €
		Drac (Aide de base 20%)	28 215,28 €
TOTAL	141 076, 41 € HT	TOTAL	141 076, 41 € »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le schéma d'implantation et le devis proposés par la société Ouest Bureau pour un montant de 141 076, 41 € HT et présentés en annexe de la présente délibération. Les crédits sont imputés à l'opération 23093 « Médiathèque et salle Annie Brown - Rénovation thermique et diverse,
- autorise le dépôt d'une demande de subvention auprès des services de la Drac Bretagne au titre de la dotation générale de décentralisation, concours particulier en faveur des bibliothèques de lecture publique « matériel et mobilier »,
- mandate Monsieur le Maire, ou toute personne habilitée à cet effet, pour signer tous documents et effectuer toute démarche ayant trait à ce dossier.

Pour copie certifiée conforme au registre
ACIGNE, le 10 février 2026

Olivier DEHAESE
Maire d'Acigné

MAIRIE D'ACIGNE (Ille-et-Vilaine)

Jacques Vanmaercke
Adjoint, secrétaire de séance

MAIRIE D'ACIGNE (Ille-et-Vilaine)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir de www.telerecours.fr, à compter de sa notification, de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux.